

Décret

Générale

colonial

Décret n° 10 mars 1941 Algérie, aux colonies, à la Tunisie, au Maroc et au Libaan, la loi du 29 août 1940 portant création de Légion française des combattant

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 mars 1941

Numéro JO
n° 532 du 31/03/1941

Date du numéro
31 mars 1941

VISAS

Nous Maréchal de France, Chef de l'Etat français, Vu la loi du 2 août portant création de la Légion franc. ise des combattants. Le Conseil des Ministres entendu

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er La loi du 29 août 1940 portant création «le ia Légion française des combattants est applicable à l'Algérie, aux colonies. 1 la Tunisie, au Maroc, à la Syrie et au Liban.

Art. 2

—Le présent décret sera exécuté e mme loi de l'Etat. Il sera publié au Journal itiehl et inséré au Journal officiel «le l'Algérie.

*PH. pétain.Par le Maréchal de France. Chef de l'Etatfrançais :Le Ministre Secrétaire d'Etat à la marine
DARLAN.Le Secrétaire d'Etat aur colonies.*

PLATON